

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 17 avril 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 16 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Mauricette DIRR, Laurence FIESCHI-MÈGE, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie FLEGEAU, Matthieu MOISAN.

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Madame Stéphanie FLEGEAU donne procuration à Madame Chantal TARDY.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud REVAULT

CM 16.04.2026	Modification du tableau des effectifs	Délibération n°2026-083
---------------	---------------------------------------	------------------------------------

Rapporteur : Adeline BRIVE

Madame la 1^{ère} adjointe au maire en charge des affaires générales, des finances et des ressources humaines informe l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents est rendu obligatoire par l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant, les délibérations n°2026-081 et n°2026-082 en date du 16 avril 2026 créant chacune un poste

Le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de Jugon-les-Lacs, à compter du 1^{er} juillet 2026, est le suivant :

Grades	Catégories	Emplois budgétaires		Emplois pourvus	
		Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
Filière administrative					
Attaché principal	A	1	/	1	/
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	/	1	/
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	/	3	/
Adjoint administratif territorial	C	2	/	2	/
Filière culturelle					
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	/	1	/
Adjoint du patrimoine	C	/	17.5/35	/	17.5/35

Filière technique					
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	/	1	/
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	/	0	/
Agent de maîtrise principal	C	1	/	1	/
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	28/35 22.5/35	2	28/38 22.5/35
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	/	3	/
Adjoint technique territorial	C	2	30.5/35 32/35	2	30.5/35 32/35
Filière médico-sociale					
Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	C	1	/	0	/
Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 2 ^{ème} classe	C	/	32/35	/	32/35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide,

- De valider le tableau des effectifs tel que décrit ci-dessus

Suivent les signatures pour copie conforme,

 Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN